AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0607
FR0004163111-FS0235

4 mars 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GENFIT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 mars 2016, la société de droit des Îles Caïmans CVI Investments, Inc.[1] (South Church Street, Ugland House, P.O. Box 309GT, George Town, KY1-1104, Îles Caïmans) a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 février 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GENFIT et détenir 2 129 890 actions GENFIT représentant autant de droits de vote, soit 8,08% du capital et 7,36% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société GENFIT[3] dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels.

[1] Contrôlée par Heights Capital Management, Inc. agissant en qualité de « *discretionary investment manager* ».
[2] Sur la base d'un capital composé de 26 354 794 actions représentant 28 924 541 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué de la société en date du 29 février 2016.